

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

### LA TAXE D'EAU AU COMPTEUR

La taxe d'eau au compteur est déterminée selon la consommation d'eau établie lors de la lecture prise à l'automne de chaque année.

- La lecture de l'automne est ajoutée au compte de taxes annuel.

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le service est facturé selon le nombre de logements ou locaux desservis.

Certains commerces et les immeubles de six (6) logements et plus doivent se prévaloir d'un conteneur selon les exigences de la Ville.

### COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Le service est facturé selon le nombre de logements ou de locaux de certains petits commerces desservis.

Un immeuble résidentiel comprenant six (6) logements ou plus peut être exempté de la taxe de collecte des matières recyclables en autant que le bâtiment soit desservi par un conteneur, conformément à la norme établie par la Ville.

Pour obtenir les exemptions mentionnées précédemment, la demande doit s'effectuer :

**avant le 30 novembre**

(pour qu'elle prenne effet au 1<sup>er</sup> janvier suivant);

**ou avant le 31 mai**

(pour qu'elle prenne effet au 1<sup>er</sup> juillet suivant).

## VOTRE COMPTE DE TAXES

### Exemple de compte de taxes moyen

TAUX DE TAXES FONCIÈRES À L'ÉVALUATION			
Résidence à 1 logement (par 100 \$ d'évaluation)			
Taxe foncière générale	2015	2016	Écart
Foncière de base	0.7007	0.7034	0.0027 \$
Taxes foncières spéciales			
CMM	0.0134 \$	0.0161 \$	0.0027 \$
Prévention des inondations	0.0066 \$	0.0064 \$	- 0.0002 \$
<b>TOTAL Taux de taxes foncières</b>	<b>0.7207 \$</b>	<b>0.7259 \$</b>	<b>0.0052 \$</b>

ÉVALUATION MOYENNE	234 936 \$	234 936 \$	
<b>TOTAL TAXES FONCIÈRES</b>	<b>1 693 \$</b>	<b>1 705 \$</b>	<b>12 \$</b>

TARIFS FIXES	2015	2016	Écart
Assainissement - opération	104 \$	140 \$	36 \$
Consommation d'eau	194 \$	188 \$	- 6 \$
Ordures ménagères	183 \$	183 \$	0 \$
Matières recyclables	55 \$	55 \$	0 \$
<b>TOTAL Tarifs fixes</b>	<b>536 \$</b>	<b>566 \$</b>	<b>30 \$</b>

<b>COMPTE DE TAXES MOYEN</b>	<b>2 229 \$</b>	<b>2 271 \$</b>	<b>42 \$</b>
------------------------------	-----------------	-----------------	--------------



## À PROPOS DE VOTRE COMPTE DE TAXES

Dates d'échéance

Modes de paiement

Heures d'ouverture du comptoir

Autres renseignements utiles

## PAYEZ VOS TAXES SUR LE WEB!

Pas de chèques à préparer, ni d'enveloppes à poster! Un service 24/7



[WWW.VILLE.SAINT-CONSTANT.QC.CA/SERVICEENLIGNE](http://WWW.VILLE.SAINT-CONSTANT.QC.CA/SERVICEENLIGNE)



## VOTRE COMPTE DE TAXES

### PEUT ÊTRE ACQUITTÉ DE PLUSIEURS FAÇONS :

#### INTERNET OU TÉLÉPHONE

Vous pouvez régler par téléphone ou par Internet (si vous êtes inscrit au paiement de factures par voie électronique) auprès de la plupart des institutions financières.

Vous devez utiliser votre numéro de référence de 17 caractères sans espace apparaissant sur le talon de remise.

Prévoyez un délai de traitement suffisant par votre institution financière.



#### ENVOI POSTAL

6 chèques postdatés à la **date limite de chaque échéance**. Prévoir un délai postal suffisant.

#### EN PERSONNE

**Au comptoir de la taxation,**  
au 121, rue Saint-Pierre, suite 100

Carte de débit, chèques ou paiement en argent acceptés. Si vous optez pour le mode de paiement par carte de débit, il est préférable de vérifier auprès de votre institution bancaire la limite du montant de transactions quotidiennes.

#### À l'hôtel de ville, au 147, rue Saint-Pierre.

Déposez vos chèques et vos talons de remise dans les chutes à courrier situées à l'entrée principale ou à l'arrière de l'édifice.

## PRENEZ BONNE NOTE...

#### AVIS DE RAPPEL

- Aucun avis de rappel ne sera expédié.

#### RESPECT DES ÉCHÉANCES

- Des intérêts de 15 % seront appliqués en cas de non-respect des échéances.
- Si les arrérages inscrits sur votre compte de taxes ont déjà été acquittés, veuillez ne pas en tenir compte.

#### PAIEMENT PAR CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

- Si votre compte de taxes est acquitté par votre créancier hypothécaire et que son nom est correctement inscrit, ce dernier a déjà été informé du montant à payer.
- Sinon, vous devrez leur transmettre une copie de votre compte de taxes.

#### PROPRIÉTAIRES DE PISCINE

- Si vous possédez une piscine, un montant de 30 \$ vous sera facturé annuellement.
- Si vous effectuez un retrait de votre piscine avant le 15 juin, un crédit de 30 \$ vous sera alloué à condition que vous en informiez la Ville avant cette date.

#### INFRASTRUCTURES

- Si vos infrastructures ne sont pas entièrement payées, la taxe d'amélioration locale s'ajoute à votre compte.

## PAIEMENT EN SIX VERSEMENTS

La Ville vous offre la possibilité d'acquitter votre compte de taxes en **6 versements** pour un compte dont le montant est supérieur à 300 \$.

#### HEURES D'OUVERTURE PROLONGÉES POUR MIEUX VOUS SERVIR LORS DES ÉCHÉANCES :

**Les mercredis** 8 h à 12 h  
13 h à 17 h  
18 h à 19 h 30

**Les jeudis** 8 h à 19 h 30 (sans interruption)

#### Échéance n° 1

Mercredi 30 mars

**31 mars 2016**

Jeudi 31 mars

#### Échéance n° 2

Mercredi 18 mai

**19 mai 2016**

Jeudi 19 mai

#### Échéance n° 3

Mercredi 6 juillet

**7 juillet 2016**

Jeudi 7 juillet

#### Échéance n° 4

Mercredi 24 août

**25 août 2016**

Jeudi 25 août

#### Échéance n° 5

Mercredi 12 octobre

**13 octobre 2016**

Jeudi 13 octobre

#### Échéance n° 6

Mercredi 30 novembre

**1<sup>er</sup> décembre 2016**

Jeudi 1<sup>er</sup> décembre

### Ville de Saint-Constant Service des finances

Module perception et taxation  
121, rue Saint-Pierre, suite 100  
Saint-Constant (Québec) J5A 2G9



Saint-Constant



Pour plus de renseignements :  
**450 638-2010, POSTE 7500**